



CLUQ

Comité de Liaison
Unions de quartier
(association Loi de 1901)

Mme [REDACTED]
[REDACTED]

38100 Grenoble

Objet : convocation
à un entretien préalable
au licenciement
*Courrier remis en mains
propres contre décharge*

Grenoble, le 29 septembre 2022

Madame,

Nous envisageons à votre rencontre une éventuelle mesure de licenciement.

En application des dispositions des articles L1232-2 et R1232-1 du code du travail, nous vous demandons de bien vouloir être présente le jeudi 6 octobre 2022 à 9h dans nos locaux situés 6, rue du 4 septembre à Grenoble.

Nous vous précisons que vous avez la possibilité de vous faire assister, lors de cet entretien, par un conseiller.

La liste et les coordonnées des conseillers sont consultables :

- dans les locaux de l'inspection du travail : 1, avenue Marie Reynoard à Grenoble
- à la mairie de Grenoble : 11 boulevard Jean Pain.

Si vous souhaitez vous faire assister, nous vous prions de nous en informer pour des raisons d'organisation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'administration,
Pour le bureau exécutif mandaté le 28/09/22,
Bruno de LESCURE, co-président trésorier

Fait en 2 exemplaires

[REDACTED]
*regu en main propre
Grenoble le 29 10/2022*